

DELIBERATIONS COMMUNE D'ISSÉ (LOIRE ATLANTIQUE)

Envoyé en préfecture le 15/09/2023
Reçu en préfecture le 15/09/2023
Publié le
ID : 044-214400756-20230914-49_2023-DE

<u>Nombre de conseillers</u> en exercice14 présents9 votants11

L'an deux mil vingt-trois, le **QUATORZE SEPTEMBRE**
à 20 h 00 le Conseil Municipal de la commune d'ISSÉ,
dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur LALLOUÉ Jean-Marc, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 septembre 2023

PRÉSENTS :

LALLOUÉ Jean-Marc PIERRISNARD Béatrice LE BOULER Cédric CHIRADE Brigitte HAMON Sylvain
GRIMAUD Sylvie MARTIN Yves RAIMBAUD Nelly RIOTTE Sandrine

ABSENTS EXCUSÉS : HUGRON Dominique donne pouvoir à RIOTTE Sandrine ; BOMMÉ Jean-Paul donne pouvoir à LE BOULER Cédric

ABSENTS NON EXCUSÉS : DUMARCHÉ Jérémy ; DUTERTRE Thomas ; GUILLEMOT Tatiana

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : PIERRISNARD Béatrice

OBJET

49/2023	APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION D'ÉVALUATION DES CHARGES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHATEAUBRIANT-DERVAL DES 24 MAI ET 8 JUIN 2023
----------------	---

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commission locale d'évaluation des charges transférées de la communauté de communes Châteaubriant-Derval s'est réunie les 24 mai et 8 juin derniers.

Trois dossiers impactant sur le montant de l'Attribution de Compensation Communautaire versée à la commune de Châteaubriant ont été examinés lors de ces réunions : le Centre de loisirs intercommunal de la Borderie, Le Foiral Intercommunal et l'espace aquatique les Dauphins

Conformément à l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts, le rapport établi à l'issue doit être approuvé par délibérations concordantes de la majorité des conseils municipaux.

Après avoir pris connaissance du rapport établi à l'issue des réunions de la commission locale d'évaluation des charges transférées de la communauté de communes Châteaubriant-Derval des 24 mai et 8 juin derniers, le Conseil Municipal APPROUVE les conclusions de ce rapport et les procès-verbaux annexés.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Issé,

Le Maire,
Jean-Marc LALLOUÉ

